



Modalités d'inscription au programme Gym'Après Cancer

Cas n°1 : Vous souhaitez bénéficier de la prise en charge de la Ligue contre le Cancer

- Se déplacer à la Ligue, 29 C rue de Talant à Dijon, **téléphoner avant pour prendre rendez-vous** au 03 80 50 80 00 et apporter les documents suivants :
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique après cancer.
 - Un certificat médical sous pli scellé, attestant que vous avez ou avez eu un cancer datant de moins de 5 ans.
 - Préparer un chèque de **27,50 euros** pour la licence (FFEPGV) pour la saison sportive 2019-2020
- **Vous bénéficierez d'une prise en charge pendant 10 mois**, à compter de la date de votre inscription, les mois où vous ne pouvez pas participer aux séances, sont automatiquement reportés.

Cas n°2 : Vous ne souhaitez pas passer par la Ligue

- Se déplacer au CODEP EPGV 21 :
 - 14 F rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON
- Préparer un chèque de 27,50 euros pour la licence (FFEPGV) pour la saison sportive 2019-2020
- Prévoir de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la « gymnastique après cancer »
- Régler la cotisation qui s'établit ainsi :
 - Pour la participation à 2 cours, soit un cours en salle et un cours en extérieur (voir ci-après les séances proposées) : 100 € payable en début de saison sportive.
 - L'inscription à 3 cours est également possible, la cotisation reste fixée à 100 €
 - Pour la participation à 1 seul cours (voir ci-après) : 50 € payable également en début de saison sportive.

Cas n°3 : Vous avez bénéficié d'une prise en charge de la Ligue contre le Cancer arrivée à échéance. Vous sortez ainsi du protocole mais vous souhaitez continuer les séances Gym 'Après Cancer, ne vous sentant pas prêt(e) à intégrer un cours de gym classique

- *Se référer aux modalités du cas n° 2 ci-dessus.*

N B : Pour ces deux derniers cas, il vous est demandé une participation dans la mesure où pour les adhérents sortis du programme de prise en charge de la ligue contre le cancer, les frais inhérents aux salaires de l'animateur ainsi que les dépenses annexes sont intégralement réglés par le CODEP.

Vous pourrez participer aux séances suivantes :

Gymnastique en salle :

- MARSANNAY La Côte : Animatrice : Christina BRANDT
 - Lundi de 10 H 45 à 11 H 45
 - Mercredi de 10 H à 11 H
- Espace Ligue contre le cancer, 25, rue de Talant à DIJON : Animatrice : Emilie GUYOT :
 - Vendredi de 10 H45 à 11 H 45.

Gymnastique en extérieur :

- Parc de la Colomnière - DIJON : Animatrice : Catherine ROYER.
 - Jeudi de 14 H à 15 H.

D'autres séances sont en cours de réflexion sur le secteur de DIJON et ses environs dont vous aurez connaissance en temps voulu.